

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2021**

Nombre de Conseillers : 45  
 En exercice : 45  
 Présents : 33  
 Pouvoirs : 9  
 Votants : 42

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
 Le 21/01/2021

Le 28 Janvier 2021, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir Catherine VIGNON), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Delphine PICHOURON), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Charlotte LEGEAY (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Richard PACCAUD (Pouvoir Vincent LAUTIER), Stéphanie PALLIER, David POMMIER (Pouvoir Emilie BERTHOLON), Richard SIMMINI (Pouvoir Marc PECHOUX).

Secrétaire de séance : Laëtitia BORDELIER.

**OBJET : ENVIRONNEMENT – CIBEINS – Programme de coupes de bois 2021**

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, du PCAET et des travaux, rappelle que le domaine de Cibeins situé sur les communes de Misérieux et d'Ars-sur-Formans est en grande partie propriété de la CCDSV. Pour garantir la gestion forestière du site, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée s'est rapprochée de l'Office National des Forêts (ONF) pour solliciter le passage en régime forestier, qui permettra l'établissement et la mise en œuvre d'un programme de gestion et d'exploitation forestières pluriannuel.

L'ONF propose d'intervenir sur les peupliers arrivant à maturité présents en rive droite du Formans, amont du bâtiment pisciculture.

Le détail des bois coupés est présenté dans le tableau d'état d'assiette ci-dessous :

Parcelles forestières	Type de coupe	Volume de coupe présumé (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Justification coupe ONF	Mode de commercialisation – décision de la CCDSV
1	Coupe rase	40	0,2	Coupe sanitaire des peupliers surannés le long du Formans	Vente gré à gré
2	Emprise	80	1	Emprise de piste et peupliers surannées	Vente gré à gré

Il est proposé de réaliser une vente en bloc et sur pied après consultation d'acheteurs de peupliers.

Les points forts de cette démarche sont que la CCDSV n'a pas de frais à avancer et que les risques liés à l'exploitation des bois et l'évolution des cours du bois sont supportés par l'acheteur. A noter que la Communauté de communes ne pourra pas choisir les exploitants qui interviendront.

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Le produit de la coupe, déduit des dépenses liées à la coupe du bois, est estimé à 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 ;
- ✓ **DE DIRE** que le produit de la coupe du bois sera inscrit au budget principal 2021 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **03 FEV. 2021**

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20210128-2021C06-EN

Affichage le : **03 FEV. 2021**

A Trévoux, le 28/01/2021

Le Président,  
Marc PECHOUX

